

## **L'antenne relais orange émet toujours L'école des Chesneaux ferme ce matin**



### **L'école maternelle et primaire des Chesneaux est fermée jusqu'à nouvel ordre. La municipalité fait valoir le principe de précaution.**

CE matin, les écoliers des Chesneaux ont trouvé portes closes. Sur les panneaux d'affichage une copie A3 de l'arrêté municipal de fermeture de l'école primaire et maternelle pris le samedi 2 mai. « Les écoles seront fermées dès le lundi 4 mai et ce jusqu'à ce qu'une décision conforme aux différentes demandes de déplacement de l'antenne relais soit prise », peut-on y lire.

La municipalité engage un véritable bras de fer avec l'opérateur orange, qui a fait savoir qu'elle ne suspendrait pas les émissions de l'antenne à la rentrée scolaire. Le maire, Jacques Krabal l'avait annoncé « je ne serai pas le maire qui laissera courir un risque à nos enfants. » En pratique, il met en œuvre le principe de précaution pour éloigner les écoliers des nuisances des champs électromagnétiques.

Dès ce matin les 180 enfants accueillis devant l'établissement ont été transportés en bus à l'accueil de loisirs de la Mare Aubry. « Afin d'écartier la gêne occasionnée pour les familles, les enfants seront tous pris en charge les jours d'école. Des activités périscolaires et la cantine sont prévus jusqu'à ce qu'on obtienne gain de cause », explique l'édile.

Seul le préfet pourrait annuler l'arrêté municipal de fermeture des écoles rue des Chesneaux. Quant à l'inspection primaire, elle pourrait aussi prendre la

responsabilité de la réouverture des classes.

« Nous regrettons que l'opérateur fasse la sourde oreille », poursuit le maire castel. « On pensait que la réunion à la sous-préfecture allait infléchir l'opérateur », souffle déçue Marie Jeanne Potin.

Les élus castels et la conseillère régionale sont toujours déterminés à poursuivre le combat pour voir l'antenne démontée.

Les écoliers en accueil de loisirs

« Ce n'est pas notre dernière cartouche, prévient Jacques Krabal. Lundi nous intenterons une action devant les tribunaux civils parce que nous avons été abusés par l'opérateur Orange. » Sauf désaccord, le collectif Priartem Les Chesneaux devrait être associé à la plainte déposée par la ville de Château-Thierry.

Principal argument avancé : le non-respect des distances stipulées dans le dossier technique.

L'antenne serait placée à moins de 87 mètres des établissements scolaires.

Ensuite, l'implantation qui devait normalement améliorer le réseau de téléphonie, doit en fait permettre l'installation de la 3 G.

« Ils ont été pris en flagrant délit de mensonge dans les locaux de la sous-préfecture », commente Marie-Jeanne Potin.

« Orange devrait avoir une obligation d'honnêteté et de transparence.

»

Isabel DA SILVA